

# COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2025 – 2026

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de L'U.F.R. des Sciences et Techniques.

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

#### MENTION DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES PRODUITS D'ELEVAGE

Président : Christophe BRESSAC  
Membres : Pauline BELLOIR  
Éric DARROUZET  
Laetitia PEROCHON (Professionnelle extérieur)

#### MENTION INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : ANALYSE SENSORIELLE ET QUALITE

Président : Alexandre SURGET  
Membres : Boriana ATANASOVA  
Lise DREYFUSS (Professionnelle extérieur)  
Nicolas PEINEAU

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 7 janvier 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
La Vice-Présidente en charge de la formation

  
Stéphanie CARREZ

